



ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DES TROIS RIVIERES

Marcilly sur Tille
Le 11 janvier 2022

Monsieur Le Président,

Je vous fais parvenir les dates de ramassages des encombrants dans votre communauté de communes.

Voici les dates que je vous propose :

AVOT	mardi 02 août
BARJON	mardi 02 août
BOUSSENOIS	mercredi 20 avril
BUSSEROTTE ET M.	mardi 09 août
BUSSIERES	mardi 09 août
CHAZEUIL	mardi 07 juin
CURLON	mardi 09 août
CUSSEY LES FORGES	mardi 09 août
FONCEGRIVE	mercredi 16 juin
FRAIGNOT ET V.	mardi 02 août
GRANCEY- LA NEUVILLE	mardi 09 août
LE MEIX	mardi 02 août
ORVILLE	mardi 07 juin
SACQUENAY	mercredi 17 août
SALIVES	mardi 02 août
SELONGEY	mardi 06 septembre
VERNOIS	mercredi 22 juin
VERONNES	mercredi 15 juin

Si ces dates ne vous conviennent pas, je me tiens à votre disposition pour étudier un autre calendrier.

Veuillez agréer Monsieur Le Président, l'expression de mes sincères salutations.

ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE
DES 3 RIVIERES
Av. de la Gare - 21120 MARCILLY SUR TILLE
Tél. 03 80 95 27 37

RAMASSAGE DES ENCONBRANTS

CE QUI PEUT ETRE RAMASSE :

Objet d'origine sanitaire : wc, bidet, lavabo, baignoire , robinetterie.....

Objet d'origine ménagère : frigidaire, lave-linge, lave-vaisselle, gazinière....

Vieux mobiliers : canapé, lit, armoire, chaise, buffet, table.....

Objets divers :

vélo, cyclomoteur, poêle à bois, tuyau.....

Matières diverses : cartons pliés, ferraille, non-ferreux, cartons de linge, bibelot, livres.....

La Communauté ne ramasse pas le papier, ni le verre.

OBJETS REFUSES :

Objets très lourds et volumineux, produits toxiques et dangereux, batteries, peinture, vernis, produits de traitement, gravats, pneu sans jante, végétaux, palettes, matériaux de construction, placoplatre, ciment, carrelage, laine de verre, poutres, tuiles, etc.....

Il vous appartient de prévenir les habitants de votre commune. Ils sont invités à déposer leurs objets encombrants au plus tard à 8h00 du matin le jour du ramassage. Les communes qui n'auraient pas été ramassées le jour prévu le seront dès le lendemain.

Les personnes souhaitant vider leur maison ou leurs dépendances doivent impérativement prendre rendez vous avec la Communauté.